

L'adhésion à l'ASCPA Rando est conditionnée à la détention d'une licence fédérale de la FFRandonnée. Le montant de l'adhésion annuelle comporte ainsi une part « cotisation » pour l'association, et une part « licence » qui sera directement reversée à la Fédération Française de la Randonnée pédestre. Plusieurs types de licence sont proposés. Nous vous aidons à choisir le mieux adapté à votre usage, à comprendre l'impact sur le montant de votre adhésion et sur les modalités d'adhésion.

### **1. Choix de la licence :**

- Pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours) et être couvert lors de votre pratique de la randonnée à titre personnel, optez pour la licence **IRA**.
- Pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours) et être couvert lors de vos pratiques multisports nature (Randonnée mais aussi ski, alpinisme, canyoning, via ferrata, cyclotourisme...) à titre personnel, optez pour la licence **IMP**.
- Vous avez moins de 26 ans, pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours) et être couvert lors de votre pratique de la randonnée à titre personnel, optez pour la licence **Jeune**.
- Pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours), être couvert et faire bénéficier des garanties d'assurances votre famille\* lors de votre pratique de la randonnée à titre personnel, optez pour la licence **FRA**.
- Pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours), être couvert et faire bénéficier des garanties d'assurances votre famille\* lors de vos pratiques multisports nature (Randonnée mais aussi ski, alpinisme, canyoning, via ferrata, cyclotourisme...) à titre personnel, optez pour la licence **FMP**.
- Vous êtes titulaire d'une licence FFSA (sport adapté), ou FFH (Handisport) pour la saison 2025-2026, pour participer à toutes les activités proposées par l'ASCPA Rando (activités hebdomadaires et séjours) et être couvert lors de votre pratique de la randonnée à titre personnel, optez pour la licence **IR FFSA / FFH**.

\* La licence familiale est un titre annuel dont les garanties d'assurance bénéficient également aux membres de sa famille rattachés dont la liste figure ci-dessous :

- conjoint(e) ou concubin(e) notoire ou partenaire pacsé ;
- enfants mineurs, y compris ceux confiés par la DDASS, et enfants majeurs sous tutelle vivant sous le même toit que leurs parents ;
- enfants majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit que leurs parents ;
- petits-enfants mineurs et majeurs de moins de 25 ans, fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit que leurs parents (attention : une autorisation parentale est nécessaire si la licence est souscrite par des parents autres que ceux titulaires de l'autorité familiale) ;

## 2. Impact sur le montant de l'adhésion annuelle 2025/2026 :



Choix de licence	Cotisation ASCPA Rando	Tarif licence	Dont assurance	Total	Bulletin version papier (paiement par chèque)	Formulaire d'adhésion, paiement par CB
<b>IRA - Licence individuelle avec RC et accidents corporels (AC)</b>	20,00 €	30,85 €	2,85 €	<b>50,85 €</b>	1ère page	Cotisation membre actif saison 2025-2026 avec licence <b>individuelle</b>
IMPN - Licence individuelle Multi loisirs de pleine nature (RC+AC)	20,00 €	42,90 €	14,90 €	<b>62,90 €</b>	1ère page + complémentaire	Cotisation membre actif saison 2025-2026 avec licence <b>individuelle</b>
Jeunes - de 26 ans (RC+AC)	20,00 €	14,00 €	2,85 €	<b>34,00 €</b>	1ère page + complémentaire	Cotisation membre actif saison 2025-2026 avec licence <b>individuelle</b>
FRA - Licence familiale avec RC et Accidents corporels (AC)	20,00 €	61,50 €	5,50 €	<b>81,50 €</b>	1ère page + complémentaire	Cotisation membre actif saison 2025-2026 avec licence <b>familiale</b>
FMPN - Licence familiale Multi loisirs de pleine nature (RC+AC)	20,00 €	85,60 €	29,60 €	<b>105,60 €</b>	1ère page + complémentaire	Cotisation membre actif saison 2025-2026 avec licence <b>familiale</b>
Membre actif rattaché à une <b>licence familiale d'un membre actif</b>	20,00 €			<b>20,00 €</b>	1ère page + complémentaire	Cotisation des membre actifs rattachés à une licence familiale
Enfant <b>non-membre</b> rattaché à une licence familiale d'un membre actif				<b>0,00 €</b>	à mentionner sur bulletin complémentaire	Rattachement à une licence familiale des membres de la famille, non adhérents à l'ASCPA Rando
Membre associé (titulaire d'une licence FFRando dans un autre club)	30,00 €			<b>30,00 €</b>	1ère page	Cotisation membre associé saison 2025-2026
IR FFSA / FFH - double licence avec fédération sports adaptés ou handisport (RC)	30,00 €	8,40 €	0,70 €	<b>38,40 €</b>	1ère page + complémentaire	Cotisation membre associé saison 2025-2026

## 3. Modalité d'adhésion :

En fonction du mode de paiement il existe deux types de bulletin d'adhésion :

- Si vous souhaitez régler votre adhésion par chèque, vous devrez envoyer votre dossier d'adhésion (bulletin, chèque et PJ) par courrier à **Marylène Frangne, 29 avenue Marc Desbats, 33600 PESSAC.**



- Si vous optez pour un paiement par carte bancaire, remplissez-le(s) formulaires(s) en ligne sur [notre site de paiement](#) et joignez les PJ dématérialisées (**excepté le Pass'Sénior** de la ville de Pessac dont **l'original doit être envoyé** à l'adresse indiquée ci-dessus).

